



Le 15 juin 2026

PRO-2605
2147-289

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Poste régulier à temps partiel – 21 heures (60 %)

Lieu : Services des ressources éducatives

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller à l'éducation préscolaire comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil, information, sensibilisation, animation, et accompagnement auprès des parents d'enfants de l'éducation préscolaire dans le but de les impliquer et les soutenir dans leur rôle d'éducateur en vue du développement global de leur enfant, de sa réussite et son intégration harmonieuse à l'école; la conseillère ou le conseiller exerce un rôle-conseil et de soutien auprès de l'équipe école quant au programme d'activités auprès des familles d'enfants du préscolaire.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Sous la direction du service des ressources éducatives, la conseillère ou le conseiller à l'éducation préscolaire participe à l'élaboration et la mise en œuvre du programme Passe-Partout tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs tant au niveau du centre de services scolaire que de l'établissement.

Elle ou il planifie avec la direction de l'école l'organisation du programme, en fait la promotion, procède au recrutement de la clientèle et collabore à l'inscription des enfants.

Elle ou il est responsable des activités de la première transition scolaire. Elle ou il s'assure de créer et maintenir des liens avec les familles et les organismes externes, notamment ceux de la petite enfance et de la santé et services sociaux. Elle ou il est responsable de la mise en place d'un processus d'accueil et d'accompagnement des familles.

Elle ou il voit à l'organisation, la planification et l'animation de rencontres de groupe auprès des parents des enfants de l'éducation préscolaire afin de les sensibiliser, les impliquer et les soutenir dans leur compétence parentale quant au développement global de leur enfant pour une meilleure réussite éducative; elle ou il recueille les besoins des familles, conçoit et développe des activités et du matériel adaptés; elle ou il recherche, sélectionne et prépare le contenu pour l'organisation des rencontres.

Elle ou il assure un rôle de soutien, de relation d'aide et de conseil aux parents; elle ou il voit à inventorier et à fournir aux parents les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui contribueront à sa réussite éducative.

Elle ou il voit à ce qu'une gamme d'activités soit offerte pour stimuler l'enfant de l'éducation préscolaire, le socialiser et soutenir son intégration scolaire; elle ou il évalue la pertinence et le caractère adapté des activités des enfants; elle ou il participe, en compagnie des intervenantes et

intervenants, à l'animation de rencontres auprès des enfants seuls, des parents seuls ou des rencontres de parents avec les enfants; elle ou il observe les enfants et intervient auprès de ceux-ci en utilisant les outils appropriés dans le but de les accompagner vers la réussite et, le cas échéant, demande le soutien d'un professionnel ou réfère le parent vers des ressources externes.

En collaboration avec les parents, elle ou il informe et conseille la direction de l'école de tout besoin dans le but de faciliter une transition harmonieuse de l'enfant et de sa famille vers l'école.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en :

- Psychologie;
- Éducation;
- Travail social;
- Psychoéducation.

AVANTAGES OFFERTS

- Vingt jours de vacances après une année de travail complète;
- Deux semaines de congé pendant la période des fêtes;
- Journées de maladie et congés spéciaux;
- Assurances collectives et régime de retraite;
- Budget de perfectionnement pour le développement de vos compétences;
- Programme de mentorat.

SALAIRE

Entre 30,56 \$ et 52,37 \$ de l'heure.

Pour déposer votre candidature, veuillez nous faire parvenir un courriel à dotationsoutien-pne@cssh.gouv.qc.ca avant le lundi 22 juin 2026, à 16 h.

Le CSSH est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes ainsi que les personnes autochtones, issues des minorités visibles, ethniques ou en situation de handicap à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSH est assujéti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#), laquelle prévoit notamment l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert et l'interdiction de porter un signe religieux.

Le CSSH remercie toutes les personnes candidates de leur intérêt; seules celles retenues pour la suite du processus de sélection seront contactées.